

Objet : Commande publique – Attribution marché 2020-CAA-049 Elaboration d'un schéma territorial opérationnel de l'offre de service

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2020-231 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Hervé BERNAILLE pour les affaires ayant trait aux nouvelles économies et à l'économie circulaire de la CA Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour l'élaboration d'un schéma territorial opérationnel de l'offre de service,

Vu la consultation engagée le 13 octobre 2020,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Décide

Article 1 : Le marché « 2020-CAA-049 Elaboration d'un schéma territorial opérationnel de l'offre de service » est confié au **groupement d'entreprise AGATE/ADRETS**, dont le mandataire est AGATE- 25, rue Jean Pellerin – 73026 CHAMBERY- pour un montant de **39 858,00 € TTC**.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 23 décembre 2020

Le Vice-Président en charge
des nouvelles économies et
des économies circulaires

Hervé BERNAILLE

